

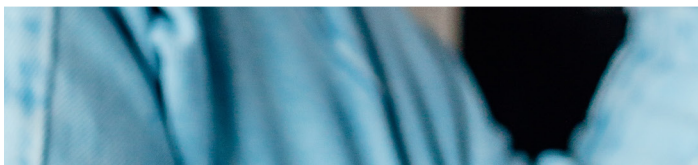
OGB•L

— LE SYNDICAT



Nos —————

————— services





Devenez membre maintenant!

Si vous n'êtes pas encore membre et vous souhaitez adhérer maintenant avec une cotisation réduite de 15 € par mois au lieu de 22 € pour les salarié-e-s à temps plein, inscrivez-vous sur hello.ogbl.lu ou envoyez-nous le formulaire rempli avec les cotisations régulières, que nous convertirons ensuite

La réduction est valable à partir du mois de l'inscription et pendant 11 mois supplémentaires. Après 12 mois d'adhésion, la cotisation s'élèvera alors au tarif normal.

Vous bénéficierez de tous nos services dans les mêmes conditions que pour tous les membres de l'OGBL.

Ce que l'OGBL vous offre

Assistance

Assistance juridique

Les membres de l'OGBL ont droit à une assistance juridique gratuite, qui comprend e.a. les frais éventuels d'avocat, les frais de justice et de procédure.

Nous défendons vos droits en relation avec le droit du travail (problèmes avec l'employeur – temps de travail, congé, salaire, avertissement, licenciement...), le droit de la Fonction publique et le droit social (maladie, invalidité, pension, congé parental, allocations sociales diverses...). Pour pouvoir bénéficier de ce service, il faut, pour les dossiers de droit du travail ou de droit à la Fonction publique, être affilié à l'OGBL depuis au moins 12 mois. Pour les affaires qui relèvent du droit social, aucune période de carence n'est prévue.

Établissement gratuit des déclarations d'impôt

Il suffit de remplir les quatre premières pages contenant les données personnelles et de joindre les pièces justificatives, et nous nous occupons du reste.

Assistance pour pensionné-e-s avec carrières mixtes

Beaucoup de salarié-e-s frontaliers ou étrangers ont travaillé au Luxembourg, mais aussi dans leur pays de résidence ou de naissance, ils ont donc des carrières mixtes. L'OGBL est à votre côté pour toute question relative à de telles carrières mixtes.

Protection

Assurance accident loisirs

L'OGBL vous offre une assurance-accident souscrite auprès de Bâloise Assurances et couvrant les accidents survenant dans le cadre de la vie privée. Elle couvre également des accidents dont seraient victime vos enfants.

Assurances responsabilité professionnelle et/ou protection juridique

Les chauffeurs professionnel-le-s peuvent bénéficier d'une assurance de protection juridique peu coûteuse. Les enseignant-e-s et autres professionnels de l'éducation et de la recherche, les professionnels et étudiant-e-s du domaine de la santé, les pharmaciens-salarié-e-s sans officine, assistant-e-s en pharmacie, auxiliaires et assistant-e-s en formation bénéficient automatiquement d'une assurance de responsabilité.

Conditions préférentielles

Les membres de l'OGBL peuvent bénéficier de conditions préférentielles pour les offres suivantes:

- ♦ Luxembourg Air Rescue
- ♦ Bâloise Assurances
- ♦ Centre Médical Hélicoptère de Bra sur Liègne (CMH) pour les frontaliers et frontaliers belges
- ♦ DKV Luxembourg
- ♦ Groupe des Mutuelles Indépendantes (GMI) pour les frontaliers et frontaliers français

Soutien

Bourses d'études

L'OGBL offre annuellement une bourse d'études pour subventionner les études supérieures des enfants de ses membres de longue date.

Affiliation à la Caisse de décès de l'OGBL

La cotisation à l'OGBL comprend aussi l'affiliation à la Caisse de décès de l'OGBL. Celle-ci apporte une aide financière aux survivant-e-s ayant droit en cas de décès d'un membre sous forme d'une indemnité funéraire. L'affiliation à la Caisse de décès est fiscalement déductible.

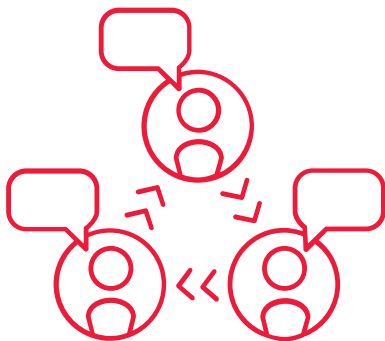
Affiliation à la Patiente Verriedung

En tant que membre de l'OGBL vous êtes automatiquement et gratuitement affilié-e à la Patiente Verriedung asbl, association pour la défense des droits des patient-e-s.

Soutien en cas d'une situation de stress ou de harcèlement moral/mobbing

L'OGBL met par le biais de la Stressberodung (Service national de consultation Stress) à la disposition de ses membres l'aide d'une psychologue spécialisée qui offre un service de conseil individuel et adapté aux besoins des salarié-e-s concerné-e-s.





Services collectifs

Négociation de conventions collectives de travail

Comme syndicat majoritaire dans la plupart des secteurs, l'OGBL négocie environ 230 conventions collectives de travail, sectorielles ou d'entreprise, dans les différentes branches économiques.

Par ce biais, il garantit aux salariés des secteurs et entreprises concernées des conditions meilleures que les minimas prévus par la loi, notamment des salaires plus élevés que le salaire minimum, ainsi qu'une progression continue et automatique de ceux-ci. Une CCT signifie aussi une amélioration des conditions de travail et une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale.

Représentation dans les organismes de la sécurité sociale, des juridictions sociales et du travail

L'OGBL défend vos droits à une bonne couverture sociale et à une pension adéquate dans les organismes directeurs des différentes assurances sociales: Caisse nationale de Santé, Caisse nationale de l'Assurance Pension, Assurance Accident, Centre commun de la Sécurité sociale.

Par ailleurs, l'OGBL vous défend auprès des juridictions du travail et de la sécurité sociale et assure la défense des salarié-e-s également au niveau de la Commission mixte.

Aide en cas d'un licenciement collectif ou d'une faillite

Dans des situations de menaces sur l'emploi ou de licenciements collectifs, l'OGBL négocie des plans de maintien dans l'emploi ou des plans sociaux, dans l'objectif d'éviter ou de réduire le nombre de licenciements et leurs conséquences, et d'obtenir compensations financières plus favorables que prévues par la loi.

En cas de faillite, l'OGBL organise des séances d'information pour établir les déclarations de créance des concerné-e-s en vue de l'obtention d'une indemnité de faillite ainsi que des arriérés de salaire éventuels et autres sommes dues.

Indemnité de grève

Si l'OGBL est amené, comme dernier recours, de faire grève dans une entreprise ou dans un secteur pour contraindre l'employeur à satisfaire les revendications des salarié-e-s concerné-e-s, l'OGBL verse une indemnité de grève à ses membres à partir du 3^e jour de grève.

Interventions sur le plan politique national

A côté de tous ces services, il ne faut pas oublier que l'OGBL défend vos intérêts par rapport aux décideurs politiques sur le plan national. Ainsi, des améliorations notables au niveau de la protection du pouvoir d'achat, de la protection sociale, des conditions de travail et de la qualité de vie ont pu être obtenues.

N'évoquons que quelques exemples récents:

- ♦ le maintien intégral de l'adaptation des salaires et pensions à l'évolution du coût de la vie (index),
- ♦ l'ajustement régulier du salaire social minimum et sa hausse récente,
- ♦ l'amélioration de la législation sur l'organisation du temps de travail (loi PAN),
- ♦ l'introduction de nouvelles prestations de l'assurance maladie,
- ♦ l'introduction d'un 26^e jour de congé légal et d'un jour férié supplémentaire.



Tous les services et prestations sont décrits plus en détail sur notre site

ogbl.lu

Pour plus de renseignements ou pour demander un rendez-vous dans un de nos bureaux, n'hésitez pas à nous contacter soit via le formulaire **contact.ogbl.lu** soit en nous appelant au **+352 2 6543 777**.